

Délibération
du Conseil de CommunautéExtrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/12/2023
Date de transmission : 28/12/2023
Date de mise en ligne : 08/01/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

22^{ème} QUESTION

Ressources Humaines - Revalorisation du montant de la participation employeur à la protection sociale complémentaire prévoyance (DELIBERATION n°2023-205)

Par délibération du 19 décembre 2018, le Conseil de Communauté a notamment fixé les modalités et les montants de la participation employeur à la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents de la collectivité.

Par délibérations successives du 15 décembre 2021 puis du 16 novembre 2022, le Conseil de communauté a revalorisé le montant de la participation employeur à hauteur de 33€ par agent.

Saint-Louis Agglomération avait adhéré, avec effet au 1er janvier 2019, au renouvellement de la convention de participation mutualisée, que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place pour la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, et confiée au groupement CNP Assurances / Relyens.

L'assureur a, pour la troisième année consécutive, résilié à titre conservatoire la convention des 349 collectivités adhérentes au contrat de groupe faisant état d'une aggravation de la sinistralité. Ce dernier a proposé un aménagement tarifaire à partir du 1^{er} janvier 2024 acté par délibération du Conseil de Communauté le 15 novembre 2023.

Aussi, afin de garantir à l'ensemble du personnel de Saint-Louis Agglomération un niveau de participation à la couverture du risque « prévoyance » équivalent à celui actuellement en vigueur, la participation employeur mensuelle forfaitaire par agent nécessite d'être revalorisée et portée de 33€ à 38€ ; les conditions d'octroi restant inchangées.

Le Comité Social Territorial ayant émis un avis favorable à l'évolution de ce dispositif conforme à la stratégie de pilotage des Ressources Humaines inscrite dans les Lignes Directrices de Gestion 2021-2026, il propose au Conseil de Communauté :

- d'approuver le maintien des conditions d'attribution de la participation à la protection sociale complémentaire telles que fixées par délibération du 19 décembre 2018 ;
- de fixer la participation forfaitaire mensuelle pour le risque prévoyance à 38€ par agent dans la limite du montant des cotisations payées à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de participation à la protection sociale complémentaire seront inscrits au budget de l'exercice 2024 au chapitre 012 et aux articles prévus à cet effet.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

